



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E112540

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2025

ÉDITÉ LE 05/09/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1998

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 03/09/2024
7 622

Raison sociale : BOISNEAU

16 BOULEVARD GASTON BIRGE
49100 ANGERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Angers (49) 420 313 116 RM 49

Siret : 420 313 116 00014

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5418480-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

THELEM ASSURANCES TDCB12839695

Assurance Responsabilité Civile :

THELEM ASSURANCES TDCB12839695

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Téléphone : 02 41 43 79 18

Portable : 06 44 13 46 54

Site Internet : www.boisneau.fr

E-mail : boisneaucouverture@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

BERTAY FABRICE GÉRANT / VEILLON MICHEL GÉRANT

Fax : 02 41 27 03 30

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 3132 | Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE | 30/11/2022 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Fenêtres de toit | 30/11/2022 |
| <input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 30/11/2022 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur | 30/11/2022 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 30/11/2022 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus | 30/11/2022 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.